



PAYS DE LA LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE

COURRIER ARRIVÉ LE :

07 JUIN 2023

Sainte Luce sur Loire, 22 mai 2023

Services	Suivi service	Suivi élu
- Direction Générale des Services		CL
- Direction Pôle Animation Population		
- Direction Pôle Aménagement du Territoire	NL	Copies élus
- Direction Pôle Cohésion Sociale		YF
- Secrétariat Direction Générale		Copies services
- Finances		
- Ressources Humaines		

Commune de Pont Saint Martin
Monsieur Le Maire
Rue de la Mairie
44860 Pont-Saint-Martin

Réf. : CMAR/MB/PM

Objet : Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Saint-Martin

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Pont-Saint-Martin, plus particulièrement la simplification réglementaire inadaptée et contraignante dans les zones UC.

Après un examen du document, notre Compagnie Consulaire n'a pas de remarque particulière à formuler. Cette modification ciblée n'entraînera pas de conséquence sur le secteur artisanal.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire émet un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

le Président de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
niveau départemental de la Loire-
Atlantique,

Frédéric BRANGEON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire – Loire-Atlantique

5 allée des Liards – BP 18129 – 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex – ☎ 02 51 13 83 00 – 📠 02 51 13 83 79

www.artisanatpaysdelaloire.fr – contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00029